

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :

Le 24 août 2020

Séance du LUNDI 31 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt et le LUNDI TRENTE ET UN AOÛT à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Didier MASSOT, Mme Annick CONTY, M. Michel VENDITTI Adjoint, M. Antoine COLLOCA, M. Alain ACERBIS, Mme Christine SALANÇON, Mme Pascale GRUFFAZ, Mme Géraldine GHEUR, M. Maxime BEUGNON.

Procuration : Mme Elodie LE CAER à M. Michel VENDITTI.

Absents : M. Olivier SEBIRE
M. Benjamin ROCA
Mme Héloïse MARBET.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

1 ANNULEE

2 **Délibération : PORTANT IMPUTATION DE DÉPENSES À L'ARTICLE 6232 – FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe qu'il est demandé aux collectivités de faire procéder à l'adoption, par le Conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations : la fête des mères, les vœux, Noël, 11 novembre, jumelage, fêtes diverses (école, Saint Alexandre...)
- Les fleurs, bouquets, gravures, arbres et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements (naissances, mariages, décès, baptêmes...)
- Les règlements des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles

Le Conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, à l'unanimité :

- Décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

3 **DÉLIBÉRATION PORTANT EXONERATION DU LOYER A L'AUCEU PENDANT LA PERIODE DE COVID 19**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la pandémie de COVID 19 a contraint le restaurant « Le Bienheureux » géré par la société L'AUCEU locataire d'un bâtiment communal à cesser son exploitation pendant plus de deux mois, il est proposé de ne pas demander les loyers pour la période correspondant aux mois d'avril et de mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'annuler les loyers des mois d'avril et de mai dus par la société L'AUCEU locataire d'un bâtiment communal pour un montant total de 1 200 €.

4 Délibération : PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2020

M. le Maire propose d'accorder pour 2020 les subventions aux associations. Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 voix contre (M. Michel VENDITTI s'oppose en expliquant que les subventions devraient être attribuées sur les projets portées par les associations) les subventions citées ci-dessus pour 2020 :

- Association Parents d'Élèves :	1 050 €,
- Association Gym attitude :	602 €,
- Association des Chasseurs :	505,75 €,
- Association Chorale Bel Canto :	201,25 €,
- Association ATTA :	271,25 €,
- Association Football Club Saint Alexandre Olympique	617,75 €,
- Association Danse Passion	514,50 €,
- Comité de jumelage	400,75 €
Total	4 163,25 €

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 20 heures 30.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS	M. Benjamin ROCA ABSENTE	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ	M. Antoine COLLOCA
M. Maxime BEUGNON	M. Olivier SEBIRE ABSENTE	Mme Géraldine GHEUR	Mme Élodie LE CAER PROCURATION	Mme Héloïse MARBET ABSENTE